

ANNONCE DE RÉUNION

DESTINATAIRES : Représentants des États et Territoires ;

N° : 17/19

Correspondants de la CPS au sein des services des pêches,
organisations du secteur des pêches et observateurs

RÉFÉRENCE : CONF 2/9/36/1

DATE : 8 septembre 2017

OBJET : **Première Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières, 28 novembre – 1^{er} décembre 2017, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

OBJET

1. La présente annonce est une invitation à participer à la première Conférence technique régionale de la Communauté du Pacifique (CPS) sur les pêches côtières, qui se tiendra du 28 novembre au 1^{er} décembre au centre de conférences de l'Organisation, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Parallèlement à cette conférence se déroulera la première réunion du groupe de travail sur les pêches côtières, le vendredi 1^{er} décembre.
2. Cette annonce vise aussi à :
 - inviter les États et Territoires membres de la CPS à désigner deux représentants – un responsable de haut niveau des pêches côtières et un cadre supérieur chargé des données halieutiques côtières – qui assisteront à la Conférence, celle-ci ayant pour principal thème les différentes formes de données sur les pêches côtières (scientifiques, économiques, captures, aquaculture, etc.) ; et à
 - inviter les autres institutions, organisations, entreprises et particuliers intéressés par les données halieutiques côtières en Océanie à assister à la Conférence et à saisir cette occasion pour débattre des questions traitées avec les représentants et les spécialistes du secteur des pêches des États et Territoires océaniques, ainsi qu'avec tous les autres participants. Aucun frais d'inscription n'est à payer et, sous réserve d'un préavis suffisant, la CPS peut aider les participants à obtenir un tarif préférentiel auprès des hôtels de la place.
3. Pour ce qui concerne les représentants des États et des Territoires insulaires dont la participation est financée par la CPS :
 - Leur nom et leurs coordonnées doivent être communiqués au plus tard **le vendredi 13 octobre 2017**, afin de nous permettre d'effectuer les réservations de vols.
 - Veuillez nous fournir une copie de la page du passeport du participant comportant sa photo d'identité.
 - Aucun changement ne sera accepté moins d'un mois avant la tenue de la Conférence et des réunions.
4. Des fonds sont disponibles pour assurer la participation de deux représentants de chacun des États et Territoires insulaires membres de la CPS (comme indiqué précédemment au paragraphe 2). La CPS financera également la participation de plusieurs personnes ressources, avec lesquelles elle prendra directement contact.

SPC Headquarters: Noumea, New Caledonia. Regional offices: Suva, Fiji, and Pohnpei, Federated States of Micronesia.
Country office: Honiara, Solomon Islands.

For contact details – Website: www.spc.int Email: spc@spc.int

Siège de la CPS : Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Antennes régionales : Suva (Fidji) et Pohnpei (États fédérés de Micronésie)
Bureau de pays : Honiara, (Iles Salomon).
Site Web : www.spc.int Courriel : spc@spc.int

OBJECTIF DE LA RÉUNION

5. La première Conférence technique régionale sur les pêches côtières fait suite aux conclusions et recommandations issues de la dixième Conférence des directeurs des pêches, tenue à Nouméa en mars 2017. Elle s'inscrit également dans le prolongement de la Nouvelle partition et des orientations fixées dans ce document, et permettra de présenter des informations très précieuses aux dirigeants au titre du Rapport annuel de situation sur les pêches côtières. L'un des objectifs majeurs de la Conférence sera de combler le manque de données halieutiques côtières pour mieux gérer les ressources. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique (FIP) ont prié la CPS, en coordination avec les services nationaux des pêches, les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et les groupes communautaires régionaux et nationaux, d'œuvrer au renforcement des mesures en faveur de la gestion des ressources halieutiques côtières et d'y consacrer les moyens nécessaires. Par ailleurs, s'ils disposent de données plus précises, les pays pourront rendre compte des progrès accomplis au regard des indicateurs attachés à l'Objectif de développement durable sur les océans (ODD 14).
6. Avec la contribution des représentants des États et Territoires insulaires océaniques de la CPS, la Conférence technique régionale sur les pêches côtières visera à débattre de thèmes précis, l'accent étant en l'occurrence placé sur les données halieutiques côtières. Elle aura également pour objectif de favoriser au maximum la contribution des pays au débat sur les pêches côtières, par le biais de discussions en groupe et d'une réflexion collective en plénière. Pour la CPS, ce travail est crucial pour une planification à long terme ; il est, en outre, extrêmement utile aux autres institutions, aux ONG présentes dans la région et aux bailleurs de fonds qui s'intéressent aux difficultés que rencontrent les pays et la région en matière de pêche côtière.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

7. Les points ci-dessous seront inscrits à l'ordre du jour de la Conférence :
 - Demi-journée visant à planter le décor et à définir les objectifs de la Conférence. Les participants seront invités à présenter un point sur la situation dans leur pays (exposé de 5 minutes), qui comportera les informations suivantes :
 - données actuellement collectées (scientifiques, aquaculture, économiques, captures, etc.) ;
 - méthodes de collecte utilisées ;
 - difficultés rencontrées ; et
 - méthodes nouvelles ou innovantes actuellement mises à l'essai (le cas échéant).
 - Demi-journée consacrée à l'étude des nouvelles méthodes de collecte de données. Les participants travailleront notamment en groupe, avant de présenter les conclusions de leurs travaux en plénière.
 - Demi-journée consacrée à l'étude des avancées en matière de catalogage et d'archivage de données. Les participants travailleront de nouveau en groupe, avant de présenter les conclusions de leurs travaux en plénière.
 - Demi-journée consacrée à la recherche de solutions novatrices et de nouvelles méthodes d'analyse et d'interprétation de données. Cette séance inclura des discussions en groupe et une restitution en plénière.
 - Demi-journée consacrée à l'élaboration d'un cadre pour la gouvernance des données, pouvant notamment comprendre des procédures normalisées. Cette séance inclura également des discussions en groupe et une restitution en plénière.
 - Demi-journée consacrée à l'étude des nouvelles tendances en matière de diffusion et d'échange d'informations, et plus particulièrement de données. Cette séance inclura également des discussions en groupe et une restitution en plénière.
 - La dernière journée, une visite de terrain sera proposée aux participants intéressés. Après le déjeuner, les participants se réuniront une dernière fois afin d'approuver les conclusions de la Conférence, qui devrait s'achever vers 15 h 30.

Les États et Territoires membres sont invités à proposer, le 16 octobre 2017 au plus tard, l'inscription de points connexes à l'ordre du jour. Le projet d'ordre du jour sera publié sur le site Web de la CPS au mois d'octobre.

8. Étant donné que les travaux seront axés sur des thèmes précis, le programme ne prévoit pas de séance consacrée aux déclarations « d'autres organisations ».
9. Comme indiqué au premier point du paragraphe 7, les représentants des pays membres sont invités à préparer un bref exposé de 5 minutes qu'ils présenteront durant la matinée de la première journée.
10. Tous les documents afférents à la Conférence seront disponibles sur le site Web de la CPS à l'adresse suivante : <http://www.spc.int/fame/fr>.

LANGUES DE TRAVAIL

11. En tant que réunion sectorielle officielle de la CPS, la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières se déroulera en anglais et en français ; des services d'interprétation simultanée seront assurés, et les principaux documents de travail seront traduits.

RAPPORT

12. Le rapport officiel, communément appelé « relevé des conclusions », se présentera sous la forme d'une liste des décisions, des conclusions et des recommandations telles qu'énoncées par le Président, puis adoptées par consensus.

VOYAGE, HÉBERGEMENT ET TRANSPORT

13. Un billet aller-retour en classe économique, par l'itinéraire le moins onéreux, sera fourni à tous les représentants des États et des Territoires insulaires océaniques dont la participation est financée par la CPS. Un participant qui préférerait emprunter un autre itinéraire que celui fixé par la CPS devra prendre à sa charge toute dépense supplémentaire. La demande de réservation ne pourra pas être effectuée tant que les participants n'auront pas été officiellement désignés.
14. Des indemnités journalières seront versées aux représentants officiels dont la participation est financée par la CPS. Une chambre d'hôtel peut être réservée, au tarif préférentiel négocié par la CPS, mais le paiement des frais d'hébergement incombera à chaque participant. Les participants souhaitant que la CPS se charge de la réservation de leur chambre sont priés de contacter la secrétaire de la Conférence : elle leur fera parvenir un formulaire de demande d'hébergement qu'ils devront retourner dûment rempli.
15. La CPS organise le transport des participants de l'aéroport international de La Tontouta à Nouméa (55 km). Ce service est proposé à titre gracieux à tous les représentants, que leur participation soit financée ou non par la CPS, pour autant qu'ils en fassent la demande. Veuillez vous assurer que la CPS dispose d'une copie de votre itinéraire avant votre arrivée en Nouvelle-Calédonie.

VISAS

16. La CPS a le plaisir d'annoncer qu'un visa d'entrée en Nouvelle-Calédonie **n'est plus obligatoire** pour les ressortissants des pays membres de la Communauté du Pacifique si la durée du séjour n'excède pas trois mois.

17. Il incombe aux participants de se charger de l'obtention de leurs visas de transit. Cependant, la CPS peut éventuellement les aider en leur fournissant une lettre d'invitation, si nécessaire.
18. Pour faciliter les démarches administratives, nous serions reconnaissants aux participants de faire parvenir une copie de la page du passeport comportant leur photo d'identité à Mme Hélène Lecomte, secrétaire de la Conférence, par courriel (heleneL@spc.int) ou par télécopieur (+687 26 38 18), ainsi que leur itinéraire, en mettant en copie Mme Seya Brighton (SeyaB@spc.int).

COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

- Désignation des représentants officiels : Moses Amos, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : MosesA@spc.int, avec copie à HeleneL@spc.int et SeyaB@spc.int ; télécopieur : +687 26 38 18).
- Questions administratives, procédure d'obtention d'un visa, réservations d'hôtel, etc. : Hélène Lecomte, Secrétaire du Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : HeleneL@spc.int ; téléphone : +687 26 09 53 ; télécopieur : +687 26 38 18), avec copie à Seya Brighton (SeyaB@spc.int).
- Points de l'ordre du jour, documents et autres questions : Moses Amos, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : MosesA@SPC.int).

ASSURANCE

19. La CPS n'assure les participants ni pendant la durée de l'atelier ni pendant le voyage entre leur domicile et la Nouvelle-Calédonie. Elle décline toute responsabilité financière en cas de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès. Il incombe aux participants de vérifier que leur assurance couvre leurs déplacements.



Cameron Diver
Directeur général adjoint

Texte original : anglais